

28 oct 2022 -17:53

Appartient à Conseil des ministres du 28 octobre 2022

Modalités de création du Comité d'étude sur les Investissements publics

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et du secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal fixant les missions et les modalités de création du Comité d'étude sur les Investissements publics (CEIP).

Dans le cadre du Plan de redémarrage et de transition, le gouvernement a décidé de créer un organe indépendant visant à rassembler l'expertise existante et à développer l'expertise nécessaire afin d'améliorer structurellement l'efficacité de nos investissements publics.

Un Comité d'étude sur les Investissements publics (CEIP) a été créé et hébergé au sein du Conseil supérieur des Finances (CSF) afin de mieux analyser les besoins et les obstacles qui se présentent dans le domaine des investissements publics et d'améliorer la coordination entre les différentes entités du pays.

Les missions du CEIP sont formulées comme suit :

- dresser un état des lieux thématique en matière d'investissement public et des programmations en cours en Belgique, ainsi que de sa position au regard des autres pays de la zone euro
- identifier les besoins et les opportunités d'investissements publics, notamment dans le cadre de la double transition (écologique et numérique)
- identifier et évaluer les obstacles (réglementaires, administratifs, financiers) en matière de mise en œuvre des investissements publics et des pistes de solutions
- recommander des outils méthodologiques et procédures régulant la sélection et l'évaluation ex ante et ex post des projets d'investissements publics, notamment sur la base des meilleures pratiques observées au niveau international
- inciter le dialogue technique entre les entités du pays en matière d'investissements publics et organiser l'échange de bonnes pratiques entre elles. Celui-ci demeurera facultatif, compte tenu du caractère purement fédéral du comité nouvellement créé.

L'avant-projet de loi et le projet d'arrêté royal sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant création du Comité d'étude sur les Investissements publics

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 mai 2018 relatif au Conseil supérieur des Finances

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 19 00
<https://dermine.belgium.be>
thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer
Porte-parole (FR)
+32 486 35 64 00
jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato
Porte-parole (FR)
+32 476 48 01 31
laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be